



**Secrétariat général  
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de mobilité**

**SG/DMC/2019-703**

**11/10/2019**

**Date de mise en application : 11/10/2019**

**Diffusion : Tout public**

**Date limite de mise en œuvre : 10/11/2019**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Vacance d'un emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (La Réunion)**

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP

## **Avis de vacance d'un emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (La Réunion)**

JORF n°0237 du 11 octobre 2019

L'emploi de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion (groupe II) est susceptible d'être vacant.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Sous l'autorité du préfet et sous réserve des compétences confiées à d'autres services ou établissements publics de l'Etat, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de missions à caractère régional et départemental afin de mettre en œuvre les politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure la cohérence des interventions des établissements publics placés sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture avec les politiques territoriales conduites par l'Etat d'une part et celles menées par les collectivités locales d'autre part. Il assure pour le compte du préfet l'autorité de gestion du FEADER. Il assiste le préfet pour l'approbation des budgets et comptes financiers de la chambre d'agriculture. Il est par ailleurs chargé de missions interrégionales notamment dans le domaine de l'enseignement agricole.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services déconcentrés et des secteurs d'activité du ministère. Ils doivent en outre faire preuve d'une aptitude marquée au management, à la communication, au dialogue et à la négociation afin de susciter les collaborations avec d'autres structures et de mobiliser les équipes. Une expérience confirmée dans un poste à responsabilité en services déconcentrés serait appréciée.

La candidate ou le candidat retenu devra fournir, préalablement à sa nomination, une déclaration d'intérêts en application de l'article 1er du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la circulaire du 27 juillet 2017 relative à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts dans la fonction publique de l'Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr).